

Les instances de la CCMM

35 conseillers communautaires
(élus délégués)



Conseil communautaire

Il est composé des 35 conseillers communautaires

Il décide

Se réunit en principe le 3^{ème} jeudi de chaque mois.
Ses séances sont publiques

Bureau

Il est composé du président, de 10 vice-présidents et de 5 conseillers délégués

Il donne un avis sur les propositions des commissions et prend les décisions délégués par le conseil

Se réunit en principe le 1^{er} jeudi de chaque mois.

L'exécutif

Il est composé des membres du bureau

Il coordonne l'action des commissions et assure la gestion courante

Se réunit chaque semaine

Conférence des maires

Elle réunit les 19 maires et le bureau

Elle assure la synergie entre l'action des communes et celle de la communauté

Commissions

Ouvertes aux conseillers municipaux

Elles débattent et font des propositions

Sont présidées par 1 vice-président
Se réunissent 1 à 3 fois par trimestre

Comités de pilotage

Composés d'élus et techniciens

Ils veillent au bon déroulement des projets et à la liaison avec les partenaires institutionnels

Groupes de travail

Ouverts aux habitants

Ils élaborent et/ou mettent en œuvre des projets opérationnels